Archives parlementaires

Lettre de Mallarmé, Guyardin, et Lacoste, représentants en mission près l'armée du Rhin, protestant contre la qualité de députés extraordinaires revendiquée par Saint-Just et Lebas, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

François René Auguste Mallarmé, Louis Guyardin, Jean-Baptiste Lacoste

Citer ce document / Cite this document :

Mallarmé François René Auguste, Guyardin Louis, Lacoste Jean-Baptiste. Lettre de Mallarmé, Guyardin, et Lacoste, représentants en mission près l'armée du Rhin, protestant contre la qualité de députés extraordinaires revendiquée par Saint-Just et Lebas, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 672-673;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41941_t1_0672_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

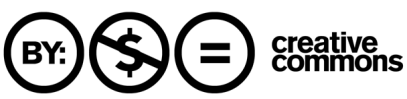

l'exactitude du service. C'est le point le plus essentiel.

« Salut et fraternité.

« J.-B. MILHAUD; GUYARDIN. »

M.

Un des représentants à l'armée du Rhin au comité de Salut public (1).

« Strasbourg, 10 brumaire an II (31 octobre 1793, reçu le 18 novembre).

« Citoyens nos collègues,

« Un grand nombre d'anciens militaires ont obtenu sous le gouvernement monarchi-despotique *(sic)* des lettres d'ancienneté de services avec droit de porter la médaille. Déjà, plusieurs de ces braves gens qui combattent sous les drapeaux de la République nous ont présenté ces titres en parchemin qui portent le nom et la signature du dernier tyran, en nous témoignant leur indignation de voir des noms odieux sur des titres de bravoure. Nous ne pouvons les remplacer, mais nous croyons que la Convention doit détruire tout ce qui rappelle l'antique esclavage des Français. En conséquence, nous vous invitons de proposer à la Convention de faire délivrer au nom de la République des certificats de service à ceux qui, fidèles à la patrie, prouvent que dans tous les temps c'était pour elle qu'ils avaient combattu.

« Salut et fraternité.

« GUYARDIN. »

N.

Les représentants à l'armée du Rhin au comité de Salut public (2).

« Strasbourg, 6e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II (27 octobre 1793, reçu le 30 octobre).

« Chers collègues et amis,

« Déjà non seulement plusieurs heures, mais plusieurs jours se sont écoulés depuis l'envoi de notre dernier courrier, porteur de dépêches importantes pour la conservation de notre armée, des départements du Haut et du Bas-Rhin, et notamment de la place de Strasbourg. Quels secours, quelle réponse avons-nous reçus de vous, citoyens collègues? Aucuns. Ainsi, jugez de nos inquiétudes, car notre situation est toujours la même. Un ennemi nombreux, habile, ayant des chefs expérimentés, poursuivant une armée en déroute, sans chefs, sans discipline, désirant le repos, privée de beaucoup d'objets essentiels, et dont plusieurs individus se livrent parfois au mépris pour les autorités constituées : situation affligeante, et encore bien plus, si on considère le mauvais esprit qui règne dans la place de Strasbourg qui est sans garnison et où les vrais républicains sont en petit nombre.

« Dans cet état de choses, citoyens, vous nous laissez sans une réponse, sans nous envoyer des forces que nous et nos collègues réclamons depuis deux mois. Vous vous êtes contentés de proposer à la Convention nationale, à la séance du 1er de ce mois, d'envoyer les citoyens Saint-Just et Le Bas près l'armée du Rhin pour y prendre toutes les mesures de salut public nécessaires.

« Ce décret que nous connaissons seulement par les papiers publics de ce jour annoncerait que ces deux collègues vont sans doute rendre à l'armée son ardeur, les forces que la position de l'ennemi exige et dans peu le chasser des lignes au delà de la Lauter.

« Il fallait, citoyens, que nous fussions instruits par les papiers publics de ce décret pour ne pas l'ignorer, car nos collègues non seulement n'ont pas témoigné la moindre envie de se réunir à nous, d'obtenir quelques renseignements qui auraient pu leur être utiles, mais, bien plus, ils se sont expliqués particulièrement à cet égard ; ils ont désiré s'isoler de nous et le paraître ainsi aux yeux du public, puisque dans leur proclamation, ils se sont appelés *députés extraordinaires.*

« Nous ne voyons pas cependant, ni dans le texte ni dans l'esprit du décret, que cette qualité leur appartienne. La leur avez-vous donnée par un pouvoir particulier? Nous l'ignorons; mais il n'en est pas moins vrai que cette qualité d'*envoyés extraordinaires* fait une mauvaise impression sur le public, et qu'elle semble annuler nos pouvoirs ou au moins les affaiblir dans l'opinion générale.

« Dans leur proclamation dont un exemplaire nous est parvenu par hasard, ils annoncent des exemples qu'on n'a jamais vus, et les malveillants que nous vous avons dénoncés se plaisent à dire que cette promesse se dirige contre nous.

« Faut-il que dans des circonstances aussi difficiles, lorsqu'il s'agit de sauver une des parties importantes du territoire de la République, de rendre à une armée sa discipline, son premier lustre, chacun ait à s'entretenir d'un pareil objet? Nous l'aurions tu, si nous n'étions assurés que la chose publique peut en souffrir éminemment, et qu'il est temps de nous envoyer des forces, si l'on veut sauver cette partie de la République.

« Pourquoi les lignes de Wissembourg ont-elles été rompues? Il y a eu de la trahison à la vérité, mais nous n'étions pas assez forts pour, avec 37,000 hommes, garder si longtemps une étendue de terrain aussi considérable. La position que nous occupons actuellement finira également par nous être enlevée par un ennemi supérieur en forces et en tactique, si vous ne nous envoyez pas de nouvelles forces.

« Tous les jours, l'armée est harcelée; l'action d'hier a été vive. Au commencement du jour, du côté de l'avanceneau *(sic)*, des bataillons avaient pris la frayeur jusqu'au point que plusieurs soldats se sont jetés dans le canal, comme s'ils étaient poursuivis par l'ennemi, et, afin d'empêcher leur retraite, on a été obligé de fermer une porte de la place de Strasbourg.

---

(1) *Archives nationales*, carton AFII 151. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 155.

(2) *Archives nationales*, carton AFII 248. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 67.

« A l'avant-garde, l'ennemi s'était emparé d'une forêt avantageuse : elle lui a été reprise le soir, et il a perdu du monde en assez grande quantité.

« Les rapports particuliers annoncent que son dessein est d'attaquer tous les jours, et qu'il dirige des forces considérables du côté de Saverne. Il importe de renforcer surtout cette partie essentielle.

« Nous avons fait ce qu'il était possible de faire. 6 bons bataillons de l'armée de la Moselle ont été détachés pour défendre les gorges de Saverne, et, de tous les dépôts qui étaient à notre portée, nous en avons retiré les hommes, soit à pied, soit à cheval, en état de nous servir.

« Nous avons réuni à Metz le surplus, et deux de nous partent demain pour les faire équiper et mettre en marche aussitôt. Ainsi, citoyens collègues, hâtez-vous de nous envoyer, de l'armée qui a affranchi la ci-devant ville de Lyon, le plus qu'il vous sera possible. Il est temps de frapper un ennemi audacieux ; la saison s'avance.

« Nous vous rendrons compte que depuis que nous sommes dans cette place et de retour de Paris, nous sommes constamment occupés de mesures révolutionnaires pour inspirer la terreur aux malveillants. Une partie de l'armée révolutionnaire que nous avons établie a été mise hier en activité. Elle s'est promenée avec grand appareil dans les murs de cette ville aristocrate. Les méchants ont frémi, les portes des boutiques qui avaient été fermées jusqu'alors se sont ouvertes, et la loi a été exécutée.

« Il y a actuellement un déficit considérable pour les approvisionnements de siège. Le cultivateur ne veut plus vendre de bestiaux ni en conduire sur les marchés depuis la loi du maximum. Nous avons chargé l'armée révolutionnaire d'assister les administrateurs des vivres et de prêter main-forte pour que cette place s'approvisionne de tout.

« Nous nous proposons de faire sortir de cette ville les feuillants et les modérés, les partisans de Dietrich ; nous ne conserverons que des républicains disposés de monter avec nous sur les remparts en cas de siège et d'y mourir plutôt que de rendre cette clef de la République.

« Nous ferons tant que les assignats auront leur juste valeur ; à cet effet, nous imposerons des taxes révolutionnaires, et nous dépouillerons l'aristocrate de son argent, qui nous servira à acheter des armes et de la poudre chez l'étranger, et nous lui donnerons en échange des assignats.

« C'est dans la Société populaire principalement que nous préparons les esprits à ce degré d'énergie qui nous est nécessaire dans ce moment pour vaincre. Nous nous apercevons depuis quelques jours d'un heureux changement. Nous nous sommes entourés des 12 meilleurs républicains pour nous seconder dans nos travaux, et nous présumons bien de leurs dispositions.

« Afin de hâter l'équipement de l'armée et de ne la laisser manquer de rien, tous les ouvriers sont en réquisition et dès demain, il s'ouvre des ateliers considérables pour façonner capotes, redingotes, souliers et habits pour nos frères d'armes.

« L'objet du salpêtre, de la poudre, des armes de tout genre et des grains est un de ceux qui nous occupe le plus. Nous venons de faire un traité avec un citoyen de cette ville pour 4.000 fusils, qui seront délivrés dans vingt jours. Ce même particulier est dans le cas de nous faire d'autres délivrances. La copie de l'acte est jointe à la présente (1).

« Des abus innombrables régnaient dans la délivrance des bons et des vivres de l'armée : nous avons pris un arrêté pour remettre l'ordre dans cette partie.

« Un autre abus, et plus désastreux, résultait de l'invigilance des généraux et chefs, de ce qu'ils ne campaient pas avec le soldat.

« Hier, nous avons cherché à remédier à cet inconvénient en obligeant tous les généraux quelconques à bivouaquer avec le soldat, sous perte de leur état et peine plus grande suivant les circonstances.

« Vous nous avez donné, citoyens collègues, de grands pouvoirs à notre dernière entrevue à Paris : nous tâcherons de les remplir. Nous sommes encore à temps de reprendre le terrain perdu, de vivifier l'armée si vous voulez nous envoyer des secours; mais ne perdez pas un instant.

« Soutenez-nous également dans les fonctions pénibles que vous nous avez confiées. Sans la confiance, on devient nul, et il serait possible que des *envoyés extraordinaires* fussent regardés par le peuple comme les seuls nantis de pouvoirs et d'autorité suffisants pour agir et frapper, et il (pourrait croire) que nous sommes leurs subordonnés. Il ne faut pas que les autorités s'entrechoquent. La concordance la plus grande doit régner : elle est dans notre cœur, elle sera toujours dans nos actions.

« Que nos collègues Saint-Just et Le Bas agissent en vertu du décret qui les nomme et des pouvoirs particuliers que vous leur avez confiés, sans doute; qu'ils examinent notre conduite, s'ils le veulent, celle de nos collègues, mais qu'aucune *qualité extraordinaire* ne fasse présumer ce que la Convention, ni vous sûrement, n'avez pas eu intention de donner.

« Enfin, citoyens collègues, nous ferons tout ce qui dépendra de nous. Comptez sur la sagesse, le courage et l'énergie de vrais Montagnards.

« Salut et fraternité.

« MALLARMÉ; GUYARDIN; J.-B. LACOSTE. »

(1) C'est un traité en date du même jour passé avec un certain Fesquet.